



Berne,

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite);
Ouverture de la consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 22 avril 2015, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite).

Le Conseil des Etats, le 5 décembre 2011, et le Conseil national, le 28 février 2012, ont accepté à l'unanimité la motion 11.3925 du conseiller d'Etat Hans Hess chargeant le Conseil fédéral « de créer les bases juridiques nécessaires pour qu'on ne puisse plus utiliser abusivement la procédure de faillite pour échapper à ses obligations ».

Les mesures proposées visent en premier lieu à encourager les créanciers à intenter une action en cas d'abus. Elles ont également une fonction de prévention générale : faire en sorte que les requêtes de faillite soient déposées le plus tôt possible, à un moment où l'actif est encore suffisant pour mener au moins une procédure sommaire.

Vous trouverez en annexe l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que son rapport explicatif. La version numérique de ces documents est disponible à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pent.html>.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position, si possible par voie électronique à l'adresse électronique david.rueetschi@bj.admin.ch. Le délai imparti à la consultation court jusqu'au

14 août 2015.



Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3).

En vous remerciant d'avance pour votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale

Annexes :

- Avant-projet et rapport explicatif
- Liste des destinataires